



COMMUNIQUÉ DE PRESSE 18-05

New Millennium Iron Corp. annonce une mise à jour et une nouvelle initiative d'affaires

CALGARY, Alberta, Canada (Globe Newswire – le 18 décembre 2018) – New Millennium Iron Corp. (« NML » ou la « société ») (TSX : NML) est heureuse d'annoncer les initiatives prises ces derniers mois pour s'adapter aux changements des conditions du marché.

La société annonce également l'étude menée, avec l'aide de conseillers indépendants, de nouvelles possibilités d'affaires visant à diversifier ses intérêts dans le minerai de fer et les infrastructures. Dans ce but, NML a retenu les services de Cairn Merchant Partners (« Cairn ») pour que celle-ci fournisse des services consultatifs et de l'appui analytique à la nouvelle initiative d'affaires. De plus, un comité spécial d'administrateurs indépendants a été formé pour aider la direction et Cairn à examiner les possibilités et à faire des recommandations au conseil d'administration.

Au fur et à mesure que le secteur minier canadien des petites sociétés minières se remet graduellement des difficultés observées sur les marchés des matières premières et des capitaux des dernières années, NML se trouve dans une meilleure situation financière et est en mesure d'envisager des stratégies pouvant procurer des avantages à court terme aux actionnaires.

Se concentrer sur la stabilisation

NML se concentre davantage dernièrement sur sa stabilisation financière en respectant un programme rigoureux de conservation des liquidités. Parallèlement à une réduction importante des dépenses à la suite d'une restructuration, un programme d'investissement initié par des membres spécialisés du conseil d'administration a permis à la société d'être essentiellement neutre sur le plan de trésorerie.

Une petite équipe montréalaise travaille de façon interactive avec le conseil d'administration de la société pour gérer les priorités d'affaires et les activités générales. À cette équipe s'est joint Robert P. Boisjoli qui a été nommé, le mois dernier, directeur financier de la société. Fondateur de deux entreprises, M. Boisjoli siège au conseil d'administration d'entreprises publiques et privées ainsi qu'à ceux d'organismes sans but lucratif.

Le Port de Sept-Îles

Un accomplissement important pour NML a été l'entente en décembre 2017 d'un contrat contesté de juillet 2012 avec l'Administration portuaire de Sept-Îles (le « port ») qui a éliminé une obligation à long terme tout en préservant les droits d'accès de la société à la capacité d'expédition au nouveau quai multi-usagers maintenant en service.

Ceci a permis à NML de conclure en novembre dernier la vente annoncée plus tôt d'une partie de sa capacité réservée du quai multi-usagers au port pour une somme de 4 millions de dollars en espèces et un flux de revenus sur 20 ans provenant des frais d'expédition du minerai de fer qui devrait commencer dans les prochains 12 à 24 mois. Toutefois, la société a conservé une capacité suffisante pour assurer le développement futur de ses propriétés en minerai de fer taconite.

Le minerai de fer

Les racines de NML sont ancrées dans le minerai de fer et la société continue de surveiller les tendances et l'évolution de ce marché. NML demeure bien positionnée pour approvisionner l'industrie mondiale de l'acier et du fer grâce à la position de ses propriétés importantes dans la fosse du Labrador avec des réserves et des ressources de taconite de longue durée, conformes au Règlement 43-101, qui ont fait l'objet d'études de faisabilité approfondies. Les aspects techniques et d'ingénierie sont connus et prêts à être discutés avec des partenaires et des investisseurs potentiels lorsque le marché le permettra.

Le contexte du marché actuel demeure un défi pour les nouveaux projets comme la mise en valeur des gisements en taconite de NML, mais la dynamique changeante sous la forme d'une migration vers du minerai de fer de meilleure qualité sur le plus grand marché mondial, soit celui de la Chine, et ailleurs, a ramené l'attention des sidérurgistes et des aciéristes sur la chimie particulièrement attractive et unique du minerai de fer de la fosse du Labrador.

NML a une participation dans un projet actif dans la région par son investissement dans Tata Steel Minerals Canada, qui termine maintenant une usine d'enrichissement de minerai de fer laquelle permettra non seulement d'ajouter du minerai à haute teneur à une gamme établie de produits de minerai expédié sans traitement préalable, mais aussi de produire toute l'année, par rapport à l'exploitation saisonnière actuelle.

Il faut aussi souligner que le segment des boulettes du marché du minerai de fer ciblé par NML, pour lequel le minerai de la société riche en taconite est idéal, est actuellement restreint en raison des contraintes sur le plan de l'offre.

L'investissement du gouvernement du Québec dans le redémarrage d'activités et de l'infrastructure a fourni un soutien important pour le minerai de fer dans l'est du Canada. NML en a bénéficié par le biais de ses ententes associées au port mentionnées plus tôt.

Bien que ces développements contribuent de façon positive et importante tant à la liquidité de la société qu'à son positionnement pour l'avenir, la production à partir des propriétés en taconite n'est pas pour demain. Le coût en capital, les longs délais de mise en marché, les permis, les ententes avec les collectivités, la construction et le démarrage associés à notre projet à grande échelle exigent tous une vision et un engagement à long terme.

Alors que NML examine de nouvelles initiatives, la société et son actionnaire principal, Tata Steel, sont en train d'analyser les approches possibles en ce qui concerne les propriétés de taconite.

À propos de New Millennium

La société est une société canadienne de prospection, d'évaluation et de développement de minerai de fer disposant de vastes propriétés dans la chaîne ferrifère Millennium, situées dans le principal district de minerai de fer du Canada, la fosse du Labrador, chevauchant la province de Terre-Neuve-et-Labrador et la province de Québec, dans la région de Menihék près de Schefferville, au Québec. La région des activités de la société est reliée à un réseau ferroviaire de transport lourd bien établi jusqu'au port de Sept-Îles, au Québec.

Tata Steel Limited («Tata Steel»), sidérurgiste mondial et chef de file de l'industrie, possède environ 26,2% de la société et en est son plus grand actionnaire.

NML a une participation de 4,32% dans Tata Steel Minerals Canada Limitée («TSMC»), qui est propriétaire exploitant d'un projet de minerai de fer à enfournement direct («DSO») de l'anglais *Direct Shipping Ore* près de Schefferville. Le projet DSO produit et expédie des fines pour agglomération. Des filiales de Tata Steel et de l'organisme de financement du gouvernement du Québec, Investissement Québec, sont aussi des actionnaires de TSMC.

Au-delà de TSMC, la société offre un autre potentiel de développement grâce à sept propriétés conformes au Règlement 43-101 et riches en taconite de longue durée capables de produire des boulettes de haute qualité et du minerai à bouleter afin de répondre aux besoins des sidérurgistes avec des installations de fabrication de fer à haut-fourneau ou à réduction directe. Deux de ces gisements – LabMag et KéMag – ont fait l'objet des études de faisabilité de développement à grande échelle effectuées par la société et Tata Steel. Les résultats de ces études ont été publiés et déposés sur SEDAR en mars 2014.

Ayant ces résultats des études de faisabilité comme fondement, la société a revu sa stratégie de développement de taconite par la conception d'un plus petit projet nommé le projet NuTac, une initiative qui faciliterait l'entrée sur le marché. Une étude de préfaisabilité conforme au Règlement 43-101 a été effectuée pour ce projet et les résultats ont été publiés et déposés sur SEDAR en juin 2016.

Dans le contexte du marché actuel difficile pour de nouveaux projets de minerai de fer, NML a mis en place des mesures pour conserver ses liquidités tout en protégeant ses concessions minières et son positionnement dans le secteur du développement de minerai de fer. La société examine maintenant différentes possibilités d'affaires.

Pour plus d'information, veuillez consulter www.NMLIron.com, www.tatasteelcanada.com et www.tatasteel.com.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement appelés dans les présentes des « énoncés prospectifs ») au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Tous les énoncés qui ne concernent pas des faits historiques ou actuels sont considérés comme des énoncés prospectifs. En règle générale, on reconnaît l'information prospective à l'emploi du conditionnel, du subjonctif, du futur ou de termes comme « pouvoir », « devoir », « tabler sur », « s'attendre à », « prévoir », « croire », « prévu », « poursuivre », « continuer », « stratégie », « potentiel », « projets », « croissance », « profiter de », « estimer », « bien placé », et d'autres mots similaires qui laissent supposer des résultats futurs. En particulier, le présent communiqué de presse peut contenir des énoncés prévisionnels relatifs aux possibilités à venir, aux stratégies d'affaires, à l'exploration minière, aux plans de développement et de production ainsi qu'aux avantages concurrentiels. Bien que la société soit d'avis que les attentes et hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs sont raisonnables, on ne devrait pas s'y fier indûment la société ne pouvant pas garantir qu'elles se révéleront exactes. Comme ils portent sur des événements et des circonstances à venir, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des risques et des incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats prévus.

La direction a intégré dans le présent communiqué ce résumé des risques et des hypothèses rattachés aux énoncés prospectifs afin d'offrir au lecteur une meilleure perspective sur les activités futures de la société. Les résultats, le rendement et les réussites réels de la société pourraient différer considérablement de ceux exprimés explicitement ou implicitement par ces énoncés prospectifs; par conséquent, rien ne garantit que les événements prévus par les énoncés prospectifs se réaliseront ou, s'ils se réalisent, que la société en tirera les avantages prévus. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes sont donnés sous réserve de la présente mise en garde. Les énoncés prospectifs que renferme le présent communiqué sont faits en date de celui-ci et la société ne s'engage aucunement à les mettre à jour pour tenir compte, notamment, de nouveaux renseignements ou d'événements survenus, sauf si les lois sur les valeurs mobilières l'y obligent.

Personne-ressource :

Ernest Dempsey

Chef de la direction

Tél : 514 935-3204, poste 349

